

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Suisse Catholique
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 2.50	6.00	10.00	20.00
Etranger	5.00	12.00	19.00	38.00

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
 Compte de chèque postal 114 54

LA LIBERTÉ

ANNONCES
Publicités
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
 Rue St-Pierre
 FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	Le ligne	10 cent.
La Suisse	20 cent.	Le mot	5 cent.
L'Étranger	35 cent.	Le caractère	5 cent.
États-Unis	50 cent.	Le caractère	5 cent.

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour

La proposition d'armistice des empires centraux. Les débuts du « chancelier de la paix » en Allemagne. Retraite allemande dans le secteur de Reims.

Samedi après midi, le télégraphe donnait au monde entier une secousse électrique par la nouvelle que l'Autriche, l'Allemagne et la Turquie demandaient à conclure un armistice général et à ouvrir des négociations de paix, sur la base des conditions contenues dans les messages du président des Etats-Unis. C'est à M. Wilson que cette proposition était faite. On trouvera plus loin ces dépêches et ces documents.

Comme la première information concernant cette démarche venait de Vienne et que l'Autriche-Hongrie paraissait y avoir le principal rôle, il en est qui pensèrent aussitôt que, une fois de plus, l'Allemagne voulait laisser à la monarchie austro-hongroise le risque de cette initiative.

Cela n'eût pas été trop surprenant pour ceux qui savent que le désir de la paix est encore bien plus grand en Autriche qu'en Allemagne. Mais, hier aussi, l'Allemagne faisait la même démarche auprès de M. Wilson, en se servant de l'intermédiaire de la Suisse. Il n'y a donc pas lieu, comme l'ont immédiatement fait certains journaux, d'épiloguer sur l'effacement de Berlin au moment où le besoin de formuler une proposition de paix se fait sentir.

On nous somme en présence d'un parti belligérant qui veut la paix et qui le dit d'une façon où il n'y a plus d'équivoque. C'est déjà un grand point que cet aveu que, d'un côté, on sent la nécessité de terminer les hostilités.

Mais qu'il s'agit d'ajouter : « C'est un piège ! » Cette expression est à la portée du premier venu. Les gens avisés ne sont pas ceux qui voient des pièges partout, mais ceux qui savent les déjouer là où ils sont dissimulés. Se méfier à l'excès, c'est faire comme le théauriseur rudimentaire qui amasse l'argent dans son armoire au lieu de le porter à la caisse d'épargne, parce que, « avec les banques, on ne sait jamais... »

Le mot d'armistice n'est pas même un piège, car personne ne s'imagine que les Alliés vont consentir à suspendre les hostilités et laisser ainsi aux Allemands le temps de se fortifier sur des lignes de défense. Il est dit « armistice général », et cela signifie cessation des hostilités et pourparlers de paix. On ne mettra pas les armes afin de traiter de la paix, mais on traitera de la paix afin de mettre bas les armes. Nul n'est assez naïf pour penser que les choses pourraient se passer autrement.

Quelle réponse vont faire les deux puissances les plus proches intéressées, la France et l'Angleterre, à cette avance des empires centraux ? Elles n'en feront directement aucune ; c'est M. Wilson qui répondra.

L'Allemagne et l'Autriche font un calcul tout simple en s'adressant à lui. Elles ont dû se dire que ses discours pleins d'idéal, où s'affirmaient des idées généreuses, fournissaient un thème de discussion plus facile que les injonctions fort nettes qu'aurait pu articuler, par exemple, la France. Entre l'Allemagne et la France, il n'y a pas, pour le moment, de conversation possible ; il faut un trucheman. M. Wilson est naturellement choisi pour ce rôle. Que la tentative actuelle réussisse ou non, quelle doit être renouvelée plus tard, dans quelques mois, c'est toujours M. Wilson qui sera l'intermédiaire sinon l'arbitre choisi pour l'ouverture des négociations. Le jour où il vaudra sérieusement la paix, la nature de son intervention dans la guerre lui donnera l'autorité nécessaire pour demander à ses alliés de consentir à tel ou tel accommodement qu'il jugerait nécessaires. Les hommes d'Etat des premiers pays atteints par la guerre sont liés par les déclarations solennelles qu'ils ont faites devant les parlements. Quant le moment de la paix sera venu, M. Wilson recueillera et composera les exigences des belligérants pour en faire un ensemble de conditions acceptable.

Il se tournera vers chacun des groupes de l'Entente et leur dira : « Faites-moi le plaisir et faites à la cause de la paix le sacrifice d'accepter que... etc. »

Quand on aura relu les quatorze points des propositions que M. Wilson a déjà faites, avec leurs annexes, on trouvera que, en effet, il y a possibilité de discuter, puisque les empires centraux acceptent cette base de discussion.

Le nouveau chancelier allemand ne veut pas se borner à attendre que le président des Etats-Unis lui notifie d'une façon concrète l'interprétation à donner à chacun des articles qu'il a placés dans ses messages. Les journaux officiels de Berlin et de Munich disent que l'Allemagne commencera par faire connaître dans le détail ses conditions de paix et ils préparent l'opinion allemande à se résigner à de grands renoncements.

Le nouveau chancelier de l'empire allemand, prince Max de Bade, a lu samedi soir, au Reichstag, la déclaration ministérielle.

La déclaration constate la révolution qui s'est accomplie dans les destinées politiques de l'Allemagne, par l'avènement d'un régime qui s'appuie sur les partis populaires ; elle souligne que le nouveau gouvernement est l'expression de la majorité de la nation et qu'il a pour programme de réaliser les vœux de cette majorité, sans donner les mains à des compromis. Il ne cherchera donc pas à concilier les contraires ; ceux auxquels le nouvel ordre de choses n'agrée pas seront laissés à l'écart ; toutefois, le chancelier a fait appel à leur patriotisme, dans la nécessité pressante où se trouve la nation.

Le programme du gouvernement comprend huit points : le premier a trait à la paix ; le gouvernement se place sur le terrain de la réponse à la note pontificale et de la résolution du Reichstag du 19 juillet 1917. Par le second point, le gouvernement adhère à l'idée d'une Ligue des nations. Le troisième point proclame que la Belgique sera rétablie dans la totalité de ses droits et indemnisée, selon un compromis à négocier. Quatrième point : les traités de Brest-Litovsk ; ils seront réformés de manière à concorder avec la formule de paix générale que le peuple allemand veut définitivement faire prévaloir à l'encontre d'autres visées. Le cinquième point concerne l'Alsace-Lorraine, qui sera appelée à une pleine autonomie. Les sixième, septième et huitième points parlent de la réforme intérieure ; ils annoncent l'unité de direction dans le gouvernement, ce qui veut dire que le pouvoir militaire cessera de se gêner en égal du pouvoir civil et d'influencer la politique de l'Etat ; les entraves mises à la liberté personnelle, à la liberté de réunion, à la liberté de la presse seront abolies ou adoucies. L'Allemagne se trouvait soumise, sous ce rapport, à une loi prussienne sur l'état de siège qui date de 1851 et qui remet partout le pouvoir suprême aux généraux placés à la tête des circonscriptions, entre lesquelles le territoire de l'empire est réparti. Cette loi ne pouvait être modifiée que par un décret du souverain ; le premier acte du gouvernement a été de solliciter ce décret ; il a été signé et désormais, les pouvoirs civils recouvrent l'autorité dont ils avaient été dépouillés, dans tout ce qui ne touche pas aux intérêts militaires.

Enfin, le chancelier s'est annoncé comme l'homme de la paix. Il a voulu en donner la preuve avant même de paraître devant le Reichstag, auquel il a fait part de la démarche accomplie dans la nuit, pour l'obtention d'un armistice et l'ouverture de négociations. Après un gouvernement qui avait mis tout son enjeu sur la carte de la victoire, l'Allemagne a un gouvernement qui joue sur la carte de la paix.

Au moment où l'armée Gouraud prononçait, vendredi, à l'est de Reims, sur la rive droite de la Suippe, l'attaque destinée à tourner les positions allemandes de la région de Moronvilliers, l'état-major impérial avait déjà commencé l'évacuation de ce secteur ; plus encore, il était en train d'exécuter un grand mouvement de retraite, qui s'étendait depuis Berry-au-Bac sur l'Aisne jusqu'au delà de la Suippe, sur un front de quarante kilomètres environ.

Les Français ont suivi les arrières-gardes allemandes jusqu'à une ligne marquée, de l'est à l'ouest, par les localités d'Aguilcourt, Orainville, Pommacle, Epoye, Pont-Faverger et Béthenville.

Reims se trouve complètement dégagé. Les Allemands qui, depuis quatre ans, bivouaquaient à deux kilomètres de la ville, qu'ils tenaient sous le feu de l'artillerie des forts de Brimont et de Nogent-l'Abbesse, sont maintenant éloignés de dix kilomètres de la cité de saint Remi.

L'abandon du secteur de Reims n'est qu'un prélude. La situation des Allemands entre la mer et les Vosges est si défavorable qu'un vaste mouvement de retraite se produira inévitablement pour soustraire les troupes harassées à la pression intense à laquelle elles sont soumises et qu'elles ne soutiennent qu'au prix d'efforts surhumains.

Mais où s'arrêtera pour que les Impériaux puissent se croire en sécurité ? Ils n'auront gagné qu'un léger répit. De la leur proposition d'armistice ; la cessation des hostilités est le seul moyen qui leur soit apparu de conjurer un désastre.

Le 27 septembre, a établi un programme pour la paix générale que nous pouvons accepter pour base de pourparlers.

Des applaudissements répétés ont souligné la fin du discours du chancelier de l'empire.

Berlin, 6 octobre.

(Wolff.) — La note transmise au président Wilson par l'intermédiaire du gouvernement suisse a la teneur suivante :

« Le gouvernement allemand prie le président des Etats-Unis d'Amérique de prendre en main le rétablissement de la paix et de porter cette démarche à la connaissance de tous les belligérants, comme aussi d'envoyer des plénipotentiaires en vue de pourparlers. Il accepte comme base de pourparlers, afin d'éviter une plus longue effusion de sang, le programme de paix établi par le président des Etats-Unis d'Amérique dans son message au congrès du 8 juillet 1918 et dans des manifestations ultérieures, notamment dans son discours du 27 septembre.

« Le gouvernement allemand désire la conclusion immédiate d'un armistice général sur terre, sur mer et dans les airs. »

(Signé) : Prince Max de Bade.

Comme le chancelier de l'Empire l'avait signalé, la Turquie fera une démarche semblable.

Les empires centraux et la paix

La note de l'Autriche-Hongrie

Vienne, 5 octobre.

L'Autriche, l'Allemagne et la Turquie, dans le but de la conclusion d'un armistice général et d'ouvrir des négociations de paix, ont résolu de s'adresser ensemble au président des Etats-Unis d'Amérique par la voie des gouvernements auxquels est confiée la protection de leurs intérêts aux Etats-Unis d'Amérique.

Mettant à exécution cette décision, le ministre d'Autriche-Hongrie à Stockholm a été chargé hier télégraphiquement, par le ministre des affaires étrangères, de prier le gouvernement royal de Suède de bien vouloir faire parvenir, le 4 octobre, à M. le président Wilson la dépêche suivante :

« La monarchie austro-hongroise, qui a toujours mené la guerre seulement comme une lutte défensive et a témoigné d'une manière réitérée ses dispositions à mettre un terme à l'effusion de sang et à arriver à une paix juste et honorable, s'adresse par la présente au président des Etats-Unis d'Amérique, en proposant de conclure avec lui et avec ses alliés un armistice immédiat sur terre, sur mer et dans les airs, et immédiatement après d'entrer en négociation pour la conclusion de la paix sur la base des 14 points du message adressé par M. le président Wilson au Congrès le 8 février 1918 et des quatre points contenus dans le discours de M. le président Wilson prononcé le 12 février 1918, en prenant en considération également les déclarations faites par M. le président Wilson, le 27 septembre 1918. »

La note de l'Allemagne

Berlin, 5 octobre.

(Wolff.) — Au cours de son discours devant le Reichstag, interrompu à maintes reprises par les applaudissements de la gauche et du Centre, le chancelier de l'Empire, prince Max de Bade, a lu la déclaration suivante vivement applaudie par la Chambre :

« Grâce à l'héroïsme incomparable de nos armées, le front occidental n'a pas été rompu. La conscience de ce fait nous fait voir l'avenir avec confiance. C'est pourquoi il est de notre devoir de faire naître la certitude que la lutte sanglante et remplie de sacrifices ne sera pas menée un seul jour de plus que le moment où une conclusion de la guerre ne portant pas atteinte à notre honneur apparaisse possible.

« D'accord avec les autorités compétentes de l'empire et m'appuyant sur l'adhésion de nos alliés agissant de concert avec nous, j'ai adressé dans la nuit du 5 octobre au président des Etats-Unis, par l'entremise de la Suisse, une note dans laquelle je le prie de prendre en main l'avènement de la paix, et d'entrer dans ce but en relation directe avec les Etats belligérants. La note parviendra aujourd'hui au matin à Washington. Elle s'adresse au président des Etats-Unis parce que celui-ci, dans son message au Congrès du 8 janvier 1918 et dans ses proclamations ultérieures, en particulier à New-York

le 27 septembre, a établi un programme pour la paix générale que nous pouvons accepter pour base de pourparlers.

Des applaudissements répétés ont souligné la fin du discours du chancelier de l'empire.

Berlin, 6 octobre.

(Wolff.) — La note transmise au président Wilson par l'intermédiaire du gouvernement suisse a la teneur suivante :

« Le gouvernement allemand prie le président des Etats-Unis d'Amérique de prendre en main le rétablissement de la paix et de porter cette démarche à la connaissance de tous les belligérants, comme aussi d'envoyer des plénipotentiaires en vue de pourparlers. Il accepte comme base de pourparlers, afin d'éviter une plus longue effusion de sang, le programme de paix établi par le président des Etats-Unis d'Amérique dans son message au congrès du 8 juillet 1918 et dans des manifestations ultérieures, notamment dans son discours du 27 septembre.

« Le gouvernement allemand désire la conclusion immédiate d'un armistice général sur terre, sur mer et dans les airs. »

(Signé) : Prince Max de Bade.

Comme le chancelier de l'Empire l'avait signalé, la Turquie fera une démarche semblable.

Les conditions de M. Wilson

Voici les « quatorze points » du message Wilson en date du 8 février, qui doivent, selon les dépêches ci-dessus, servir de base à la discussion :

1. Des conventions de paix au grand jour, préparées au grand jour, après lesquelles il n'y aura point d'accords internationaux privés, d'ententes particulières et secrètes d'aucune sorte entre les nations ; mais la diplomatie agira toujours franchement au yeux de tous.
2. Liberté absolue de navigation sur mer, en dehors des eaux territoriales, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, excepté pour les mers qui pourraient être fermées, en totalité ou en partie, par une action internationale destinée à l'exécution d'accords internationaux.
3. Suppression, autant que possible, de toutes les barrières économiques, et établissement de conditions commerciales égales pour toutes les nations consentant à la paix et s'associant pour son maintien.
4. Echange de garanties suffisantes que les armements nationaux seront réduits au dernier point compatible avec la sécurité intérieure.
5. Libre arrangement, dans un esprit large et complètement impartial, de toutes les revendications coloniales, basé sur la stricte observation du principe que, dans le règlement de ces questions de souveraineté, les intérêts des populations intéressées prévaillent d'un même poids que les revendications équitables du gouvernement dont le titre de possession doit être déterminé.
6. Evacuation du territoire russe tout entier et règlement de toutes questions concernant la Russie, qui assure la meilleure et la plus libre coopération de toutes les nations du monde en vue de donner à la Russie toute latitude, sans entrave ni obstacle, de décider, en pleine indépendance, de son propre développement politique et de son organisation nationale ; qui lui assure aussi un sincère et bienveillant accueil dans la société des nations libres, avec des institutions de son propre choix ; et même, plus qu'un accueil, l'aide de toute sorte dont elle pourra avoir besoin et qu'elle pourra souhaiter. Le traitement qui sera accordé à la Russie par ses nations sœurs, dans les mois à venir, sera la pierre de touche de leur bonne volonté, de leur compréhension des besoins de la Russie, abstraction faite de leurs propres intérêts, enfin, de leur sympathie intellectuelle et généreuse.
7. Il faut que la Belgique, tout le monde en conviendra, soit évacuée et restaurée, sans aucune tentative pour restreindre la souveraineté dont elle jouit ou même être que toutes les autres nations libres. Aucun autre acte isolé ne saurait servir autant que celui-ci à rendre aux nations leur confiance en les lois qu'elles ont elles-mêmes établies et fixées pour régir leurs relations réciproques ; sans cet acte réparateur, toute l'armature du droit international et toute sa valeur seraient ébranlées à jamais.
8. Le territoire français tout entier devra être libéré et les régions envahies devront être restaurées ; le préjudice causé à la France par la Prusse en 1871, en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, préjudice qui a troublé la paix du monde durant près de cinquante ans, devra être réparé, afin que la paix puisse de nouveau être assurée dans l'intérêt de tous.
9. Une rectification des frontières italiennes devra être opérée, conformément aux données clairement perceptibles du principe des nationalités.
10. Aux peuples de l'Autriche-Hongrie, dont nous désirons sauvegarder et assurer la place parmi les nations, devra être accordée au plus

tôt la possibilité d'un développement autonome.

11. La Roumanie, la Serbie et le Monténégro devront être restaurés ; la Serbie devra être assurée un libre accès à la mer ; les rapports des Etats balkaniques entre eux devront être déterminés par un échange amical de vues travaillant sur des données d'attaches traditionnelles et nationales historiquement établies ; des garanties internationales d'indépendance politique, économique et d'intégrité territoriale devront être prises en faveur de ces différents Etats.

12. Aux régions turques de l'empire ottoman actuel devront être garanties la souveraineté et la sécurité ; mais, aux autres nations qui sont maintenant sous la domination turque, on devra garantir une sécurité absolue d'existence et la pleine possibilité de se développer d'une façon autonome, sans être aucunement molestées ; quant aux Dardanelles, elles devront rester ouvertes comme un passage libre pour les navires et le commerce de toutes les nations sous la protection des garanties internationales.

13. Un Etat polonais indépendant devra être créé, qui comprendra les territoires habités par des populations indiscutablement polonaises, auxquelles on devra assurer un libre accès à la mer ; leur indépendance politique et économique aussi bien que leur intégrité territoriale devront être garanties par un accord international.

14. Il faut qu'une association générale des nations soit constituée en vertu de conventions formelles ayant pour objet d'offrir des garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale aux petits comme aux grands Etats.

Les quatre points de M. Wilson, dans son message du 12 février sont les suivants :

1° La solution définitive de chaque question doit être basée sur la justice et réglée de telle sorte qu'elle donne la garantie maximum d'une paix durable.

2° Les peuples et les pays ne doivent plus passer d'un prince à un autre comme s'ils n'étaient rien d'autre que les pions d'un jeu d'échecs, même dans cette partie d'échecs en grand dont la puissance est l'enjeu, système qui est tombé dans un discrédit définitif.

3° Tout règlement territorial auquel il y aura lieu de procéder dans cette guerre devra se faire dans l'intérêt et pour l'avantage des peuples en cause et non pas à titre de condition du règlement de compte ou de l'accommodement des Etats belligérants.

4° Toutes les aspirations nationales devront être satisfaites dans la mesure du possible, de façon qu'il ne subsiste plus rien des difficultés antérieures et à éviter qu'il s'en produise de nouvelles qui troubleraient encore une fois la paix de l'Europe et du monde.

Voici les points du discours de M. Wilson, du 27 septembre, dont a parlé le prince de Bade :

« Premièrement, la justice impartiale ne doit faire aucune distinction entre ceux avec lesquels nous avons le désir d'être justes, et ceux avec lesquels nous désirerions ne pas être justes. Ce doit être une justice n'ayant pas de préférences, et ne connaissant que les droits égaux des peuples en question.

« Deuxièmement, aucun intérêt spécial ou séparé d'une nation ou d'un groupement de nations ne pourrait devenir la base des négociations s'il n'est pas de l'intérêt de tous.

« Troisièmement, si ne pourrait exister aucune ligne, alliance ou convention spéciale, ni d'accord, au dedans de la grande famille générale et commune de la ligue des nations.

« Quatrièmement, et plus spécialement, si ne pourrait y avoir aucune combinaison économique spéciale et égoïste au dedans de la ligue, ni l'emploi d'aucune forme de boycottage ou exclusion des marchés mondiaux, dont pourrait s'investir la ligue des nations elle-même, comme moyen de discipline et de contrôle.

« Cinquièmement, tout accord international, de n'importe quelle nature, devrait être rendu public, dans son intégrité, au reste du monde. »

Ces nouveaux points ajoutés par M. Wilson sont encadrés dans un discours qui contient des appréciations très dures pour les empires centraux.

Une note officielle Havas

Paris, 6 octobre.

Une note de l'Agence Havas constate que la proposition de l'Allemagne et de ses alliés de conclure un armistice et d'engager aussitôt des négociations de paix, faite à M. Wilson par l'Autriche-Hongrie, fidèle agent d'exécution de la manœuvre concertée entre les empires centraux, fait partie de tout le plan prévu d'offensive pacifiste.

Bien que le gouvernement français n'en soit pas encore saisi officiellement, on peut prévoir aisément quel accueil il lui réservera. Dans les circonstances présentes, la réponse ne peut être qu'une fin de non recevoir.

Pour expliquer cette attitude, il suffit d'examiner les raisons qui ont dicté son geste à l'Allemagne. En premier lieu, c'est la lassitude

†
La Direction du Convict Alherinum a le profond regret de faire part de la mort de
Monsieur l'Abbé Daniel-Joseph Lukaszewicz
Prêtre du diocèse de Great Falls
décédé pieusement à Cormondès, le 5 octobre, dans sa 25^{ème} année, mari des sacrements de la sainte Eglise.
L'office d'enterrement a eu lieu à l'église paroissiale de Cormondès, ce matin, lundi 7 octobre.
R. I. P.

†
Madame Lucie Dougoud-Liardet et ses enfants; Madame veuve Caroline Dougoud et ses enfants, font part du décès de
Monsieur Antoine Dougoud
boisselier
leur cher époux, père, fils, frère, oncle, décédé le 5 octobre, muni des secours de la religion.
L'office d'enterrement aura lieu demain matin, mardi, à 7 1/2 h., à l'Hôpital des Bourgeois.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.
R. I. P.

†
La Société des sapeurs-pompiers de la ville de Fribourg a le regret de faire part du décès de son cher collègue
Monsieur Antoine Dougoud
sapeur
L'office d'enterrement aura lieu demain matin, mardi, à 7 1/2 h., à l'Hôpital des Bourgeois.
R. I. P.

†
La Société des sapeurs-pompiers de la ville de Fribourg a le regret de faire part du décès de son cher collègue
Monsieur Antoine Dougoud
sapeur
L'office d'enterrement aura lieu demain matin, mardi, à 7 1/2 h., à l'Hôpital des Bourgeois.
R. I. P.

†
Monsieur et Madame Léonard Berger, Montet et leurs enfants; Monsieur et Madame Jules Berger, Clément et leurs enfants; Madame et Monsieur Jules Guisolan-Berger, à Pres-vers-Noréaz; Madame et Monsieur Eugène Chataigny-Berger et leurs enfants; à Corserey; Monsieur Calixte Berger, à New-York; Madame et Monsieur Hippolyte Hugon-Berger et leurs enfants; à Pres-vers-Noréaz; Révérend Père Jean-Marie, Fils de la Charité, à Avignon; Madame et Monsieur Louis Corninbois-Berger, et leurs enfants; Monsieur et Madame Fidèle Berger-Delley; Mademoiselle Marie Berger, à Pres-vers-Noréaz; Monsieur Jean Cosandey, à Sivrizez, ainsi que toutes les familles parentes et alliées, Gosandey, à Sivrizez, et Suard, à Prognens, ont le profond regret de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Marie BERGER
née Gosandey
leur chère mère, grand-mère, sœur, tante et cousine, décédée le 5 octobre, dans sa 76^{ème} année, munie des secours de la religion.
L'ensevelissement aura lieu à Pres-vers-Noréaz, mardi 8 octobre, à 9 heures du matin.
R. I. P.

†
Monsieur Laurent Dougoud et ses enfants; Monsieur et Madame Sallin et leurs enfants; Madame veuve Caroline Dougoud; les familles Sallin et Dougoud, ont le profond regret de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Emma Dougoud
née Sallin
leur chère épouse, mère, fille, belle-fille et parente, décédée à l'âge de 39 ans, munie des sacrements de l'Eglise.
L'office d'enterrement aura lieu à l'Hôpital des Bourgeois, demain mardi, 8 octobre, à 7 1/2 h.
Domicile mortuaire: 12, rue de la Carrière.
R. I. P.

†
Monsieur et Madame Louis Ducottier-Pache et leurs enfants; Monsieur Pierre Thiémond-Ducottier et leurs enfants; à Chérens; Monsieur et Madame Louis Terraux; Monsieur et Madame Isidore Terraux et leurs enfants; Monsieur et Madame Antonin Terraux, à Cottens; Madame veuve Morel, à Lenniguy, et les familles alliées ont le profond regret de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
MADAME Catherine DUCOTTIER
née Terraux
leur chère mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur et tante, décédée le 5 octobre, à l'âge de 89 1/2 ans, après une longue maladie, chrétiennement supportée, munie de tous les sacrements de la religion.
L'office d'enterrement aura lieu à Léchelles, mardi 8 octobre, à 9 1/2 heures.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.
R. I. P.

†
L'Association des jeunes gens de Saint-Nicolas a le regret de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de son dévoué caissier
MONSIEUR Louis LONGCHAMP
survécu le 4 octobre.
R. I. P.

†
M. Max de Ferrer, à Cudrefin (Vaud), demande, pour tout de suite
jeune homme
parlant français, sachant bien conduire un cheval et faire un peu les services de maison. Lui écrire avec curriculum et photographie, ou s'adresser à lui directement.
R. I. P.

†
Un jeune homme robuste demande place comme
FROMAGER ou aide
pour le 1^{er} janvier.
S'adresser sous P 5597 F à Publicitas S. A., Fribourg.

†
On demande quelques bons
monteurs-électriciens
et un ferblantier. — Pour renseignements, s'adresser au Bureau régional pour les Collèges des Sablon, Neuchâtel.
Domestique de maison
de confiance, soigneux et travailleur, demande place, pour intérieur et jardinage.
S'adr. par écrit, sous P 5579 F, à Publicitas S. A., Fribourg.

†
ON DEMANDE
une femme de chambre
sérieuse, sachant très bien coudre et repasser. P 5570
S'adresser à M. Philippe de WECK, Jolimont, 22, Fribourg.

†
ON DEMANDE
une femme de chambre
sérieuse, sachant très bien coudre et repasser. P 5570
S'adresser à M. Philippe de WECK, Jolimont, 22, Fribourg.

†
ON DEMANDE
une femme de chambre
sérieuse, sachant très bien coudre et repasser. P 5570
S'adresser à M. Philippe de WECK, Jolimont, 22, Fribourg.

†
ON DEMANDE
une femme de chambre
sérieuse, sachant très bien coudre et repasser. P 5570
S'adresser à M. Philippe de WECK, Jolimont, 22, Fribourg.

†
ON DEMANDE
une femme de chambre
sérieuse, sachant très bien coudre et repasser. P 5570
S'adresser à M. Philippe de WECK, Jolimont, 22, Fribourg.

†
ON DEMANDE
une femme de chambre
sérieuse, sachant très bien coudre et repasser. P 5570
S'adresser à M. Philippe de WECK, Jolimont, 22, Fribourg.

†
ON DEMANDE
une femme de chambre
sérieuse, sachant très bien coudre et repasser. P 5570
S'adresser à M. Philippe de WECK, Jolimont, 22, Fribourg.

†
ON DEMANDE
une femme de chambre
sérieuse, sachant très bien coudre et repasser. P 5570
S'adresser à M. Philippe de WECK, Jolimont, 22, Fribourg.

†
ON DEMANDE
une femme de chambre
sérieuse, sachant très bien coudre et repasser. P 5570
S'adresser à M. Philippe de WECK, Jolimont, 22, Fribourg.

†
ON DEMANDE
une femme de chambre
sérieuse, sachant très bien coudre et repasser. P 5570
S'adresser à M. Philippe de WECK, Jolimont, 22, Fribourg.


†
ON DEMANDE
une femme de chambre
sérieuse, sachant très bien coudre et repasser. P 5570
S'adresser à M. Philippe de WECK, Jolimont, 22, Fribourg.

†
ON DEMANDE
une femme de chambre
sérieuse, sachant très bien coudre et repasser. P 5570
S'adresser à M. Philippe de WECK, Jolimont, 22, Fribourg.

†
ON DEMANDE
une femme de chambre
sérieuse, sachant très bien coudre et repasser. P 5570
S'adresser à M. Philippe de WECK, Jolimont, 22, Fribourg.

Vide d'air ou à remplissage gazeux

Que chacun emploie pour sa place de travail des
Lampes Wotan
Tout service électrique et tout électricien les vend



Fleurs Naturelles



A. Murith
48 RUE DE LAUSANNE-FRIBOURG
Tél. 143

On demande

des représentants à la commission pour articles de consommation journalière.
Adresser offres sous chiffres P 23571 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds, 5565

Monteurs-électriciens

pour installations intérieures, sont demandés. Bons salaires à ouvriers capables.
ANTONIN & Co, La Chaux-de-Fonds, rue Léopold-Robert, 7. P 34854 C 5564

D. L. CHOQUARD

Médecin-chirurgien
reçoit tous les jours, de 2 à 4 heures
(dimanche excepté)
à Beuregard, Route de Villars, N° 1
TÉLÉPHONE 656

Lugano Grand-Clava 12

LIBRAIRIE NOUVELLE

Fondée en 1905

Prof. Dr B. GALLI-VALERIO
Directeur de l'Institut d'hygiène expérimentale et de Parasitologie de l'Université de Lausanne

L'étiologie et la prophylaxie

DE LA
GRIPPE ou INFLUENZA
Une brochure de 64 pages, avec trois figures
Prix : Fr. 1.50

Laines de mouton


achetées au comptant, aux prix du jour; on fournit des étoffes en échange ou en fabrication du fil à tricoter ou des étoffes.
Fabrique de draps, Wangen-s.-l'A.

BÉTAIL A VENDRE

et à placer en hivernage
A partir de mercredi 2 octobre, le soussigné vendra et placera en hivernage.
50 têtes de bétail
soit vaches et génisses, dont la plus grande partie avancée pour le veau. 5113
René Roch, à Chevilly (près de la Sarraz.)

Vu les prix élevés des chaussures, il est avantageux pour vous de demander notre catalogue illustré.
Maison de chaussures :
ROD, HIRT & FILS, Lenzbourg

LE THERMOGÈNE



Voici les froids et l'humidité avec leur cortège de Rhumes, Bronchites, Maux de gorge, Douleurs, Névralgies, Rhumatismes, Lumbagos, Torticolis, Pointe de côté, etc. C'est le moment de se préserver et d'avoir chez soi une boîte de
THERMOGÈNE
Avec ce remède propre et si actif, plus d'Emplâtres, Thapsias, Teinture d'Iode, Vésicatoires, etc., d'un usage désagréable.
REFUSEZ
toute boîte ne portant pas au dos le portrait ci-dessus du
« Pierrot crachant le feu »
La boîte (hausse provisoire) 2 fr., toutes pharmacies.

POMMES

Canada, Franco-Roséan et autres belles variétés pour conserver tout offertes par quantités de 2000 kg. au minimum. Je garantis fruits de choix et emballage très soigné. — Télégraphiez ou téléphonez tout de suite au N° 12, Kuitte Felley, Saxon. 5561

AUX AGRICULTEURS

Pour consommation suisse, nous sommes acheteurs de betteraves de toutes sortes, blanches et jaunes, par n'importe quelle quantité, à partir de 1000 kg.
Adresser les offres, en indiquant prix et quantité disponible, sous chiffre 5501 X à Publicitas S. A., Genève. 5562

Comptant 5 %

RUD. JENNI-THUNAUER

ÉTOFFES pour MANTEAUX pour Dames & Messieurs
Grand choix
Kramg, 51 - BERNE - Tél. 47-40

Demandez les échantillons

GRANDE VILLA

à vendre, aux abords de la ville. — S'adresser : A. R. S., poste restante succ., Fribourg. P 5732 F 5377

On demande

pour un petit ménage, en ville, jeune fille connaissant un peu la cuisine. 5530
Offres sous chiffres P 5882 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Première fille de magasin

est demandée pour commerce de denrées alimentaires de la place.
Offres avec références et prétentions par écrit sous P 5826 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Personne sérieuse

Spécialiste pour affaires de banque et de finance, s'occupant, à des conditions très avantageuses, de la régence de petites et grosses fortunes et immobilités et pourrait, en profitant des circonstances favorables actuelles, réaliser des bénéfices certains et considérables. 5532
S'adresser sous chiffre P 5880 F, à Publicitas S. A., Fribourg.

Forge à louer

A louer, pour cause de décès, à Chavannes-les-Forts, une belle forge avec bon logement, sis au centre du village. Seul dans la localité et ses environs, elle offre de réels avantages, à tout preneur sérieux. 5533
S'adresser à M^{me} veuve Virginie Bosson, sage-femme, audit lieu.

PERDU

un billet de 25 fr., le 25 septembre, de Bourguillon à Lorette.
Le rapporter, contre récompense, à M^{me} Keller, rue du Temple. 5563

PERDU

petit châlo noir. — Rapporter, contre récompense, Académie Salate-Croix. 5566

Raisins de table tessinois
caissette de 5 kg. 6 fr. 50 franco.
Morganti & C^{ie}, Lugano.

Raymond PEYRAUD

Médecin-chirurgien
DENTISTE
diplômé de l'Ecole dentaire de Genève
A OUVERT SON CABINET à Fribourg
24, RUE DE ROMONT, 24. — Téléphone 6.80
Consultations de 9 à 12 h. et de 2 à 5 h., dimanche et lundi exceptés.
INSTALLATION MODERNE ELECTROTHERAPIE

GRAND CHOIX

Jardiniers en fer forgé
Ballottes
Tables à thé
Étagères
Guéridons
Pharmacies
Travaillouses
Couvertures laine
Couvertures piqué

A PRIX AVANTAGEUX

chez **Paul LEIBZIG**
Meubles en tous genres
FRIBOURG
Avenue de Pérolles, 4. — Téléphone 5.58

AVIS

Le soussigné avise les agriculteurs des districts de la Broye et de la Glâne qu'il se met à leur disposition pour la distillation de tous fruits.
Edouard Gillaud, distillateur, Montigny-la-Ville.

Planches pour caisses et pour baraques

PLATEAUX 1^{er} choix
Bois de plafonnages
ET DE construction
sont fournis par
BAUKONTOR S. A., Berne

VENTE DE DOMAINE

Le lundi 14 octobre prochain, à 1 heure après midi, dans une salle particulière de l'auberge, la commune de Noréaz vendra aux enchères publiques son domaine des Eschensby, de la contenance d'environ 130 poses de terre cultivable, et environ 13 poses de forêts, avec les bâtiments suivants :
1. Maison d'habitation avec deux granges et trois étables; 2. une grange avec deux étables; 3. une grange avec machine à battre, moteur électrique et cave voûtée; 4. un fenil; 5. une grande porcherie, four et bûcher, fontaine intarissable.
Eventuellement, il sera mis en vente le bloc, soit le domaine d'environ 130 poses et 23 poses de forêts.
Pour voir le domaine et les conditions, s'adresser à M. Crausaz, syndic, les 2, 8 et 11 octobre prochains. 5274-1113
Noréaz, le 24 septembre 1918. Par ordre: Le Secrétaire.

FRUITS A CIDRE

La CIDRERIE DE GUIN chargera un wagon de fruits à cidre mardi 8 octobre, à Léchelles; un wagon vendredi 11 octobre, à Rosé; tous les mercredis, à Fribourg.
Aug. BRULHART.

Propriété avec café A VENDRE

Sous l'enseigne du café du Midi, à Fétigny, il est mis en vente, par voie de soumission, un bâtiment comprenant café, boulangerie, magasin d'épicerie; forge avec dépendances, 2 jardins, magnifique verger, plus 15 poses de terrain. Situation exceptionnelle à 3 kilomètres de ville industrielle, de 2 gares, sur route cantonale. Entrée en jouissance le 1^{er} janvier 1919.
Pour visiter et faire offres écrites, s'adresser au propriétaire, M^r Joseph Renevey, café du Midi, Fétigny (près Payerne), jusqu'au 20 octobre courant. 5041 P 5389 F

VILLE DE FRIBOURG

Les inscriptions pour jardins communaux et esserts bourgeoisiaux pour l'année 1919 sont reçues au Secrétariat communal, Hôtel de Ville, Bureau N° 7, au 1^{er} étage, jusqu'au mardi 15 octobre, à 5 heures du soir au plus tard. Passé ce terme, aucune demande ne pourra être prise en considération.
Le Secrétariat communal.

COMBUSTIBLES

Gros et détail. Livraison à domicile.
Houille, Briquettes Union
Cokes de la Ruhr, gros et cassés
contre carte de charbon de l'Office de ravitaillement et prix officiels.
PRODUITS SUISSES
Anthracite du Valais calibré
Lignite. — Briquettes de notre fabrication. — Bois Sapin et foyard
H. LANG-GUYER & C^{ie}
Place de la Gare, 38. — Tél. 465 et 213